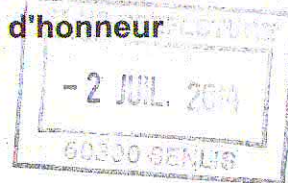


# C'est maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 23 juin 2014  
Séance du 16 juin 2014

## 2 Titre honorifique - Marouane BARGHOUTI - citoyen d'honneur



Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme JAJAN

Pouvoir à :

Mme DUHIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme GOMES-NASCIMENTO

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LELONG

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. DEME

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

Mme MEHADJI

Etait absente excusée : Mme OYONO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

■ **Rapport de présentation :**

Madame Hafida MEHADJI, conseillère municipale déléguée, expose :

Le conseil municipal peut décider d'attribuer la distinction honorifique de citoyen d'honneur à certaines personnalités pour leur mérite ou parce qu'elles se sont démarquées par leurs qualités morales, intellectuelles, un engagement particulier.

Marouane Barghouti est un homme politique et chef militaire palestinien né en 1959. Il rejoint le Fatah à l'âge de 15 ans pour participer à une révolte palestinienne. Il rentre en Cisjordanie et suit des études à l'université de Beir Zeit où il devient représentant des étudiants auprès du conseil de l'université et est le co-fondateur du Mouvement des Jeunes du Fatah en Cisjordanie.

Arrêté une première fois à 18 ans pour son engagement dans des groupes pro palestiniens, il est l'un des principaux meneurs de la première Intifada en 1987. Arrêté et expulsé, il ne peut revenir qu'après les accords d'Oslo de 1994 et est élu au conseil législatif de Palestine en 1996, où il défend la nécessité d'une paix avec Israël. Il devient ensuite secrétaire général de l'OLP pour la Cisjordanie.

Le 28 septembre 2000, la visite provocatrice d'Ariel Sharon sur l'esplanade des mosquées lance la seconde Intifada et la situation d'occupation militaire, de colonisation des terres palestiniennes s'aggrave. Marouane Barghouti mène des manifestations vers des points de contrôle israéliens en Cisjordanie.

Il condamne le recours à la terreur contre Israël après des émeutes contre des soldats israéliens.

En 2001, il déjoue une tentative d'assassinat préparée par l'armée israélienne. Le 15 avril 2002, Israël capture Marouane Barghouti et il est inculpé par un tribunal civil pour meurtres et tentatives de meurtres dans une entreprise terroriste sous son

# maintenant !

commandement. Il refuse de reconnaître la légitimité du tribunal israélien et donc, de se défendre.

Les palestiniens capturés pour des faits de résistance sont d'habitude jugés par les tribunaux militaires mais pour Marouane Barghouti, Israël doit se soumettre aux pressions étrangères et donner au procès un minimum de crédibilité juridique. Le 6 juin 2002, il est condamné à 5 peines de réclusion à perpétuité.

Depuis la prison, Il poursuit son engagement et son combat pour une paix durable entre les palestiniens et les israéliens sur les bases des résolutions de l'ONU et en particulier de celle de 1967 qui ordonne à Israël de libérer les territoires occupés en 1967. Il est également l'auteur d'un texte considéré comme la feuille de route pour la création d'un futur gouvernement d'unité nationale qui a permis un compromis entre le Hamas et le Fatah

La libération de Marouane Barghouti serait une chance pour le rétablissement d'une paix durable entre Israël et la Palestine avec l'établissement d'un état palestinien laïque et démocratique.

Ses défenseurs mènent une campagne active en faveur de la libération de celui qu'ils nomment le "Mandela palestinien". En France, la ville de Stains l'élève au rang de citoyen d'honneur en 2008 et crée le Réseau des villes et collectivités pour la libération de Marouane Barghouti, rejoint par de nombreuses autres villes françaises. La Ville de Montataire le fait également citoyen d'honneur en 2009.

Il vous est proposé de décerner à Marouane Barghouti, le titre honorifique de citoyen d'honneur de la Ville de Creil pour son combat en faveur de la liberté des Palestiniens, son engagement pour la paix entre Israël et la Palestine.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission "Finances et affaires générales en date du 16 juin 2014

Considérant que la Ville de Creil est fidèle à ses valeurs de solidarité, d'attachement à la paix et à la justice,

Considérant que la Ville de Creil soutient les Palestiniens à travers sa coopération avec le camp de Qadoura et la ville de Bethléem, et est sensible au combat en faveur de la liberté des Palestiniens et de la paix mené par Marouane Barghouti.

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 33

Contre : 5

Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

**Article unique** : d'élever Marouane BARGHOUTI au rang de citoyen d'honneur de la Ville de Creil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 JUIN 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAMIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le... 02/06/2014

et publication ou notification le... 25/06/2014

CREIL, le... 02/07/2014.....

**LE MAIRE**

**Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Rahuy**

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



**C maintenant !**  
www.creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE